MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

DÉCISION

La ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le livre Ier du code rural et de la pêche maritime et notamment l'article R. 141-9 ;

Vu le décret n° 84-1191 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux services déconcentrés du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2016 portant agrément de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural d'Ile-de-France ;

Décide :

Article 1er. – Madame Émilie CAVAILLES, cheffe du service régional d'économie agricole à la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France, est nommée commissaire du Gouvernement adjointe auprès de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural d'Ile-de-France.

Article 2. – Madame Émilie CAVAILLES exerce sa mission auprès de cette société conformément aux dispositions des articles R. 141-2 et R. 141-9 et suivants du livre 1er du code rural et de la pêche maritime et aux instructions qui lui seront données.

Article 3. – Le directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Fait à Paris, le 25 JUIL. 2025

La ministre de l'agriculture et
de la souveraineté alimentaire

Pour la ministre et par délégation,

P / Le directeur général de la performance économique
et environnementale des entreprises

L'adjoint au sous-directeur
Performance environnementale
et valorisation des territoires

Paul HENNART